



Offlanges, le 30 novembre 2015

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Alexandre LENOBLE (pouvoir à Jean-Michel GRAS), Jean-Claude THABARD.

Secrétaire de séance : M Cédric BARBIER.

Le maire informe les conseillers de sa décision prise par délégation afin de permettre le paiement de la caution pour la location du hangar à Montmirey Le Château

Décision modificative n° 03 Budget principal 2015

Compte 020 : Dépenses imprévues d'investissement - 360 €

Compte 275 : Dépôts et cautionnements versés + 360 €

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23/10/15

Il est adopté à l'unanimité

SUBVENTION RPI DU MONT GUERIN

En complément à la décision prise le 23 octobre 2015, les conseillers précisent que la subvention sera attribuée à raison de 25 € par enfant domicilié à Offlanges et scolarisé en primaire, soit 225 €. Elle sera versée à chaque coopérative au prorata du nombre d'enfants concernés

RAPPORT ANNUEL DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

Le maire présente le rapport du SICTOM DE LA ZONE DE DOLE aux conseillers qui en prennent acte.

Il est rappelé qu'à compter du 01/01/2016, les bacs jaunes (bleus) seront collectés en semaine paire.

REDEVANCE AFFOUAGE DES PARCELLES 25, 26 et 28

Considérant que les chênes dans ces parcelles ont été abattus en août 2014 et que les houppiers ont perdu en qualité, le maire propose d'accorder un abattement supplémentaire et de fixer la taxe d'affouage sur ces parcelles à 47 % du prix d'estimation de l'ONF. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'inscription pour l'affouage sur ces parcelles doit avoir lieu avant le 17 décembre. Le partage se fera le 19/12/2015.

INFORMATIQUE DE GESTION

Le maire informe que le SIDEC et COSOLUCE ont rompu leur accord et que le SIDEC n'assurera plus la maintenance et le suivi des logiciels de gestion.

Les conseillers décident à l'unanimité de traiter directement avec COSOLUCE à compter du 01/01/2016 au prix de 1103.27 € TTC annuel.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le conseil municipal décide par 9 voix pour et une abstention de conserver l'adhésion au SIG avec le SIDEC au tarif annuel de 0.51 € par habitant.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Le maire rappelle les propositions du préfet dans son projet de SDCI du Jura qui envisage la dissolution de la communauté de communes Nord Ouest Jura le 31/12/2016 et le rattachement de la commune d'Offlanges à la communauté de communes Jura Nord (CCJN).

Le conseil municipal avait déjà évoqué la modification du SDCI lors de la réunion du 30/09/2015 et souhaitait un rapprochement avec la communauté de communes du val de Pesmes (CCVDP).

Sachant que le projet de SDCI de la Haute-Saône prévoit également la dissolution de la CCVDP, Mme Ludivine GERARDIN estime qu'il n'est pas trop tard pour faire changer l'avis des services de l'Etat et souhaite que toutes les communes situées dans le val de l'Ognon et à proximité se mobilisent afin de faire entendre leurs voix pour créer une nouvelle collectivité dans ce bassin de vie.

Les conseillers décident à l'unanimité de maintenir leur position et de demander leur rattachement à la CCVDP.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanence du bureau de vote : Les conseillers définissent le planning de la tenue du bureau.
- Compteurs d'eau : Ils seront relevés entre le 1^{er} et le 9 décembre par les conseillers
- Cabane de chasse : L'atelier d'architecture TARDY n'a pas donné suite à la demande de la mairie pour le dépôt du permis de construire.
- Rédaction du BIO : Le conseil a évoqué différents sujets à faire paraître sur le prochain bulletin d'information en particulier : travaux de l'église, règles du voisinage (bruit), SIVU "La Nounourserie" et association "Sauvons le massif de la Serre".
- Posture vigipirate : le maire informe le conseil d'une sensibilisation de la préfecture sur le renforcement de la surveillance.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 23 heures.